

Laboratoires de biologie médicale : baisse de tarifs pour une soixantaine d'actes



Plusieurs actes ont vu leur cotation baisser au début du mois. C'est le cas, par exemple, du dosage de protéine C réactive, du dosage de la préalbumine ou de la ferritine, de la vitesse de sédimentation, du dépistage de la trisomie 21 fœtale ou de la fécondation in vitro par micromanipulation.

En revanche, le forfait de prise en charge pré-analytique du patient est augmenté d'un point, passant de 16 à 17B (soit de 4,32 à 4,59 €). Pour rappel, ce forfait comprend le recueil des données administratives et des renseignements du patient pour la bonne exécution des analyses, et la vérification de la conformité des échantillons. Il s'applique au laboratoire qui prend en charge le patient et ne peut être facturé qu'une fois par patient et par jour – quel que soit le nombre de prescriptions et d'échantillons biologiques réalisés.

[Décision du 28 février 2019 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, JO du 24 mars](#)